

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES 31470

ARRETE MUNICIPAL N° 109/2025

PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

ET VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police ;

Vu le Code de la voirie routière ;

100

臘

日 日

188

19

國

쮏

133

圖 圖

圝

 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande d'occupation du domaine public, pour l'organisation d'un championnat de pétanque le samedi 8 novembre 2025, de Madame CLARIA Christine, représentant l'USSF pétanque, sur le parking en graviers, route de Saiguède, en face du stade ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'occupation du domaine public communal pour assurer la sécurité des participants et des riverains ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'organisation du championnat de pétanque, par l'USSF Pétanque, la circulation et le stationnement seront interdits :

• Sur le Parking en graviers, route de Saiguède, en face du stade.

Article 2: Cette interdiction de stationnement et de circulation sera mise en place par l'USSF Pétanque, dès la veille de la date du championnat, <u>du vendredi 7 novembre 2025, 15h00 jusqu'au samedi 8 novembre 2025, 20h00</u>,

Les terrains pourront ainsi être tracés et occupés par l'association.

Les signaux en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

Article 3: L'USSF Pétanque sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accident ou dommage qui pourrait se produire du fait du déroulement de ces manifestations.

Article 4: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- A Madame CLARIA Christine, représentant l'USSF Pétanque

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières, le 16 octobre 2025

Pour Le Maire, L'Adjointe déléguée Véronique PORTE